

Conseil municipal
du 28 juin 2017 à 20h 30

Compte rendu

Présents : Luc Villaret, Pierre Boissière, Geneviève Decisier, Gérard Etancelin, Sylvie Fenétrier, Thierry Landes, Adrienne Lautric, Frédéric Pascal, Gaultier Sordoillet, Nathalie Sordoillet.

Absente : Nicole Caillat.

Secrétaires de séance : Adrienne Lautric, Geneviève Decisier.

Le maire, Luc Villaret, a fait lecture du compte rendu du dernier Conseil municipal tenu le 14 avril 2017, et consacré principalement à la présentation et au vote du budget de la commune pour 2017. Ce compte rendu n'a pas pu être adopté, car incomplet sur d'autres points qui étaient à l'ordre du jour (échange de terrain, agrandissement du cimetière, demande de port d'arme par le garde-champêtre).

Le compte rendu sera voté quand il sera complété sur les sujets manquants.

Le maire propose d'aborder l'ordre du jour de la réunion.

I- La convention Transports scolaires

La grande Région a désormais compétence à compter du 1^{er} septembre 2017 en matière d'organisation des transports scolaires.

Une nouvelle convention de délégation de compétence, applicable à compter du 1^{er} septembre 2017, doit être signée entre la Région et la commune, qui devient organisateur de second rang.

A ce titre, la commune veillera à l'inscription des élèves par voie électronique, via la plate forme Internet, et au bon déroulement du transport des enfants.

A l'unanimité (moins une abstention), le Conseil donne l'autorisation au maire de signer cette convention.

II- La convention "Chats libres"

Des plaintes sont régulièrement adressées à la mairie sur la prolifération de chats sur la place du village de Saint Roman, qu'il s'agisse de chats non castrés ayant un propriétaire, ou de chats errants.

La fondation 30 Millions d'amis a mis en place une convention avec les mairies pour la stérilisation et l'identification des chats errants. A la charge de la fondation : les frais de stérilisation et d'identification (à hauteur de 80€ pour les femelles, et de 60€ pour les mâles) ; à la charge de la mairie : la capture, le transport chez le vétérinaire, et le relâché des animaux sur leur territoire.

A l'unanimité, le Conseil :

- autorise le maire à contacter 30 Millions d'amis ;
- demande qu'un rappel de la loi soit fait aux propriétaires.

III- Achat de matériel

Pour remplacer le tracteur (Goldoni) de la mairie, une consultation d'entreprises a été lancée. plusieurs devis nous sont parvenus.

Le maire demande au Conseil de l'autoriser à accepter celui de Cévennes Motoculture, qui a fait une proposition de reprise supérieure à toutes les autres (16 800€ TTC), et qui propose un tracteur Kubota STW40 Cabine à 33 500€ HT (40 200€ TTC).

Le coût de cette proposition reste dans les prévisions du budget de la commune pour 2017.

Voté à l'unanimité.

IV- Décisions budgétaires modificatives

- *Virement de crédits*

L'achat du tracteur nécessite une délibération pour décider de modifications comptables, pour passer d'une ligne budgétaire à une autre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide les modifications suivantes :

- Au compte 2182	Achat de tracteur	+ 2 500€
- Au compte 021	Virement à la section Investissement	+ 1 500€
- Au compte 023	Virement de la section Fonctionnement	+ 1 500€
- Au compte 024	Reprise de tracteur	+ 1 000€
-Au compte 6413		+ 650€

- *Vote du budget par chapitre*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal indique que les budgets Commune, et Eau et Assainissement 2017 ont été voté par chapitre.

V- Achat de terrains

1- Une proposition a été faite à la mairie d'acheter une parcelle (A 821, 1 ha 8) dans la vallée du Rieutord pour un peu plus de 3 000€.

Luc Villaret et Frédéric Pascal vont examiner la proposition, et la question sera à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

2- Echange de parcelles entre la famille Deshons (parcelles C 1475, C 1478) et la commune de Saint Roman de Codières (parcelles C 1473, C 564, C 566)

La signature devant notaire doit être relancée rapidement par la mairie. De plus, la famille souhaite dans le cadre de l'échange un droit d'eau (possibilité d'utilisation du trop plein).

Frédéric Pascal a suggéré qu'au moment de la signature de l'acte, une référence soit faite à la loi de 1992 sur l'eau.

VI- Autorisation donnée à l'ONF pour travaux de desserte forestière et usage de la voirie publique

Dans le cadre de la gestion forestière et de la préservation des forêts contre l'incendie, l'Office national des forêts (ONF) réalise et entretient un réseau de pistes et de routes forestières sur le massif de la Fage.

A ce titre, elle va procéder en 2017 à certains travaux (reprofilage de la chaussée, empierrement et assainissement), qui concerneront notamment un tronçon de voie communale, à la jonction de la piste DFCI G5 et de la route départementale RD153.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise l'ONF à réaliser ces travaux et à faire usage de la voirie publique.

VII- Questions diverses

1- Luc Villaret, maire, apporte quelques informations aux conseillers :

- Nelly Frontanau, Conseillère régionale Occitanie, a informé la mairie qu'elle avait sollicité l'appui bienveillant de Carole Delga, présidente du Conseil régional Occitanie/Midi-Pyrénées, pour notre demande de subvention Filière Bois.

- Pour résoudre les problèmes récurrents liés aux pompes du réservoir d'eau, un système d'alarme à distance a été étudié. Un premier devis chiffre à 3 115€ HT les travaux à effectuer.

- Une lettre-circulaire du Préfet du Gard adressée à l'ensemble des communes du département appelle l'attention des maires sur l'augmentation importante (près de 20% entre 2015 et 2016) des fêtes traditionnelles locales, dans un contexte d'état d'urgence et de menace terroriste.

- La maison Soulier

Le collectif de Bourras a fait parvenir à chacun des conseillers municipaux une présentation de l'état actuel de leurs projets, et sollicité une date de rencontre avec la mairie pour en parler.

Cette rencontre aura lieu mardi 4 juillet à 15 heures, en mairie.

La séance est levée à 23 h 30.